



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 26 juin 2025 Au Refuge des Bas-Monts, 18h30

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. G. Vagnières, secrétaire municipal et Mathieu Rochat, Chef du Service des finances.

Dans le public, le président relève la présence de compagnes et de compagnons des membres du Conseil à qui il adresse ses remerciements pour leur soutien discret mais essentiel afin de permettre aux Conseillers et Conseillères de s'engager pleinement au service de notre commune. Il salue également M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures, M. Témerson Montagner, adjoint du chef du Service des finances ainsi que M. Claude Quartier pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse Mmes Florence Gros et Muriel Thalmann, Députées au Grand Conseil ainsi que Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 37 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite à une arrivée après l'appel, le total des Conseiller-ère-s est de 38.**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères S. Brändle, M. De Watteville, C. Ernst, S. Ganour-Gumy, C. Gygi, S. Manné, A. Merchan, J. Raemy, A. Recchia et MM. les Conseillers J.-P. Bolay, H. De Jesus Da Silva, G. De Pierri, G. Favre, J. Francey, S. Gabella, F. Gehrig, M. Henchoz, R. Le Cann, M. G. Markides, C. Novelli, O. Schaer, Y. Torjman.

Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 6 juin 2025

Le PV de la séance du 6 juin 2025 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 9 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

En préambule, le Président rappelle ce qui a été adressé par mail le 16 juin dernier à chaque Conseiller-ère, à savoir : *en vue des séances du conseil à venir, les « Divers » (dernier point de l'Ordre du Jour de nos séances) doivent être des questions simples, des vœux et non des questions compliquées avec des demandes de chiffres ou de dates. Si toutefois une question devait être plus complexe, merci de la faire parvenir par écrit au Président du Conseil communal ainsi qu'à son secrétariat, dans l'idéal 5 jours avant la date du Conseil.*

S'il s'agit d'une question réellement importante, il serait préférable de la transformer en une interpellation afin qu'elle ait sa place à l'ordre du jour.

Enfin, si cette question s'adresse à la Municipalité et nécessite un complément d'information détaillé, la Municipalité se réserve le droit de ne pas y répondre lors de la séance où la question est posée et d'y répondre lors de la séance suivante.

Démissions :

M. le président donne lecture du courrier du 24 juin de **M. Raymond Veyre** par lequel il fait part de sa démission en sa qualité d'huissier suppléant, à l'issue de la présente séance. *Son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.*

3. **Communication de la Municipalité**

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. **Communications :**

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi ayant démissionné, sa remplaçante Mme Grossenbacher** n'a pas encore été assermentée et n'a aucune communication particulière si ce n'est que d'annoncer la date de la prochaine séance agendée au mois d'octobre.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Stuber** n'a aucune communication.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Caluwaerts** n'a aucune communication.

Pour plus d'information sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

5. Préavis municipal N° 06/2025 : Comptes 2024

Le président donne la parole à **M. Ch. Marrel**, président de la Commission des finances, qui lit les considérations finales et les conclusions du rapport de la CoFin.

Le président remercie la CoFin pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes en passant en revue les chapitres du recueil des comptes :

Compte 180.0 / Transports publics

- **M. B. Grossenbacher** : Nous constatons une augmentation progressive des coûts ; pour rappel nous étions à CHF 1'280'000.- en 2020, et nous sommes passés maintenant à CHF 2'003'000.--. Est-ce qu'au niveau des tl, il y aurait des pistes pour essayer de limiter ces augmentations dans le futur ? C'est vrai que ces dernières années, il a été mentionné que ces augmentations étaient notamment dues au surcoût de l'énergie, que ce soit l'électricité, le pétrole, mais ces surcoûts ont dû logiquement diminuer un petit peu en 2024. Qu'en est-il de la situation ?

M. J.-C. Favre, Municipal : étant au Conseil d'administration des tl, je vais pouvoir vous donner quelques informations. Il est à noter cependant que le compte 180, concerne **les tl** pour une bonne partie puisque c'est le plus gros poste mais cela concerne également le **trafic régional**.

Les tl sont dans une phase de développement assez forte avec une volonté affirmée au niveau cantonal de report modal. Il y a donc un gros travail qui est fait pour développer tout un ensemble d'infrastructures. Vous le voyez si vous vous baladez un peu à Lausanne avec le tram par exemple qui est en train d'être construit entre Lausanne et Renens et qui va se prolonger ensuite jusqu'à Villars-Sainte-Croix. C'est un gros chantier qui coûte presque un milliard sur la totalité.

Il y a d'autres chantiers importants qui vont démarrer prochainement, comme le M3. Il y a aussi celui que l'on appelle le maintien d'assistance pour les 2 lignes « M1 et M2 » qui sont fortement sollicitées aujourd'hui et qui nécessitent d'être maintenues et entretenues, sachant que la ligne M1 existe déjà depuis plus de 20 ans. Il y a tout un ensemble de gros travaux à faire sur ces 2 lignes. Au total, ce sont 130 millions de voyageurs qui sont transportés chaque année à travers les lignes des tl ; 40 millions pour le M2, un peu plus de 15 millions pour le M1, donc ce sont des infrastructures extrêmement utilisées.

À cela s'ajoute la décarbonation de la flotte, ce qui veut dire que tous les bus qui, aujourd'hui, fonctionnent encore avec du diesel vont être remplacés par des bus électriques ; les premiers mis en place sont ceux de la ligne 24, le long du lac.

(Ndlr pour en savoir plus sur « un réseau 100% électrique » <https://www.t-l.ch/nous-connaître/lentreprise/un-reseau-100-electrique/>)

Tout ceci représente des gros investissements ce qui implique que le coût des tl ne va pas baisser ces prochaines années. Sur l'ensemble, la part de Belmont est relativement faible.

Ce qu'il faut voir, c'est que si les coûts ont effectivement augmenté de manière progressive ces dernières années, l'offre également a augmenté. Par exemple, la fréquence des lignes 47 et 49 est devenue beaucoup plus régulière (toutes les 15 minutes) sur toute la durée de la journée (de 06h00 à minuit) à l'exception des périodes creuses pour la ligne 49 qui sont à une fréquence de 30 minutes.

En ce qui concerne le **trafic régional**, c'est aussi un poste qui a pas mal augmenté ces dernières années et qui va continuer à augmenter. Pourquoi ? Parce qu'en fait le trafic régional inclut toutes les lignes régionales du canton, plus un certain nombre de lignes de l'agglomération lausannoise, ce qu'ils appellent le transport en site propre comme le tram, le M1 ou le M2, dont une partie des coûts est aussi payée par le canton.

Sauf que ce que paie le canton, il en refacture 30% aux communes. Cette refacturation nous revient à travers le compte 180.3517.00 « Participation déficit trafic régional ».

Nous sommes dans « le bassin N°5 » qui inclut l'agglomération lausannoise et donc des coûts de transport qui sont aussi croissants. En termes de visibilité, ce que l'on voit c'est que sur 2025, on va payer plus ou moins la même chose qu'en 2024. Par contre, en 2026, il commencera à y avoir une petite croissance du fait de la mise en production du tram. Les années suivantes dépendront du fait que le canton continue à financer sa part et qu'il n'y ait pas un report de charges du canton aux communes, ce qui pourrait arriver étant donné la situation financière du canton.

M. B. Grossenbacher : merci pour ces explications qui amènent une autre question. Vous avez parlé des différents projets qui impactent l'agglomération lausannoise, mais y'a-t-il également des projets également dans notre région, plus précisément à Belmont, qui pourraient se faire ces prochaines années sachant que les coûts vont augmenter ; est ce que c'est quelque chose que vous avez essayé d'appuyer au sein des tl ?

M. J.-C. Favre, Municipal : aujourd'hui, le développement des transports publics se concentre beaucoup sur l'Ouest lausannois du fait de la croissance de la population et des activités économiques dans cette région. Il y a nettement moins de développements sur les communes de l'Est lausannois. Il y avait des projets mais vous avez pu voir dans la presse que les projets ont plutôt été rejetés par la Commune de Paudex, puis par celle de Lutry et enfin celle de Pully, ce qui n'encourage pas forcément les développements par une entreprise comme les tl. Après, il y a moins de besoins, notamment en ce que concerne les lignes horizontales qui sont mises en place et qui fonctionnent bien. Les besoins s'articulent plus sur des lignes verticales. A Pully, des améliorations de fréquences et de parcours ont été réalisées (Pully centre et le long du lac). D'autres vont intervenir entre Lutry centre et les hauts de Lutry. L'autre élément sur lequel je mise beaucoup et sur lequel on va voir des choses se développer, c'est ce qu'ils appellent le « transport à la demande », au départ cela s'appelait « FlexiBus ». Avec une application, vous demandez d'être pris à tel endroit pour pouvoir aller à tel autre. C'est un peu mieux que l'offre existante « Taxi Bus » qui serait basée sur des bus et pas sur des taxis. Ce projet est en développement sur deux communes de l'Ouest qui sont Renens et sauf erreur Ecublens. Sur l'Est, ce sera je pense vers 2027. Il y a aussi des demandes qui viennent des Communes de Lutry et de Paudex pour ce genre de projet donc on verra quelles communes seront privilégiées.

Point d'impôt

- **Mme S. Gillard** : dans son rapport, la Commission des finances dit qu'elle a proposé à la Municipalité de revoir le point d'impôt, et ce n'est pas la première fois que la Commission des finances en fait état. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de venir spontanément, cet automne, avec une proposition de baisse du point d'impôt, ce qui permettrait à tous nos concitoyens d'en profiter. Je suis complètement d'accord que vous avez déjà proposé certaines subventions qui favorisaient les propriétaires mais aussi les locataires et qui donc étaient bénéfiques pour toute la population. Mais, un point d'impôt cela profiterait encore plus à tout le monde. Et ce serait certainement bien apprécié si cela venait spontanément de la Municipalité plutôt que cela vienne du Conseil communal.

Mme N. Greiner, Syndique : la Municipalité a pris acte de ce rapport et elle n'est pas du tout insensible à ce qui y est mentionné, d'ailleurs les discussions avec la Commission des finances sont franches. Simplement, on ne peut pas juste là faire des effets d'annonce pour la prochaine législature sans tenir compte de tous les aspects techniques liés aux finances. Nous payons tous des impôts, les membres de la Municipalité aussi, mais il est important pour nous de pouvoir conserver ce que l'on a encore une année.

Ce n'est pas une décision à prendre à la légère, nous devons en discuter en profondeur en Municipalité et certainement aussi avec la Commission des finances.

M. J.-C. Favre, Municipal : je ne vais pas rajouter grand-chose par rapport à ce que Madame la Syndique a dit. En effet, en octobre 2021 nous avons proposé un arrêté d'imposition pour une durée de 5 ans, ce que vous avez accepté. J'entends le souhait de la Commission des finances de revenir à des arrêtés d'imposition plus réguliers, voire annuels et il appartiendra à la Municipalité de la prochaine législature de tenir compte de cet élément pour l'établissement du prochain arrêté d'imposition qui sera présenté en octobre 2026. Dans le cadre de l'établissement du budget 2026, nous aurons l'occasion d'échanger avec la Commission des finances notamment sur cet élément.

Mme S. Gillard : Si je me souviens bien, lors de l'acceptation de l'arrêté d'imposition pour 5 ans, il a bien été spécifié que selon la situation financière de la commune, le taux pouvait tout de même être revu. Si chaque fois on se dit on a voté pour 5 ans, ne changeons rien, on n'avance pas beaucoup. Je ne demande pas un effet d'annonce aujourd'hui mais à un moment donné il faut que cela bouge.

M. J.-C. Favre, Municipal : Effectivement, la position de la Commission des finances est constante car ce souhait était déjà envisagé il y a 2 ans. Il faut aussi voir la manière dont les comptes ont évolué et là je parle bien du côté opérationnel des comptes, je ne parle pas juste d'un revenu exceptionnel de CHF 1'900'000.- qui apparaît soudainement. Il faut regarder ce qui est pérenne, régulier, ce qui va arriver chaque année dans nos comptes, pas juste un truc qui arrive comme ça, par hasard. Je vous invite à relire la réponse que la Municipalité a faite à la Commission des finances il y a 2 ans, parce que je pense que notre vision n'était pas loin de ce qui s'est passé pendant ces 2 années. (ndlr lien sur la réponse de la Municipalité au rapport de la CoFin de juin 2023 https://www.belmont.ch/media/892071/municipalite-prise-de-position-au-rapport-de-la-cofin_comptes-2022_20230619.pdf)

Et je répète ce que ce que l'on vient de dire, c'est à dire que dans le cadre de l'établissement du budget 2026, et là je parle d'un travail qui va être fait après l'été, nous allons avoir un échange avec la Commission des finances pour envisager éventuellement quelque chose. Si on pense que c'est envisageable, cela se passerait juste avant la fin de la législature et ce serait facile pour nous, dans une période de campagne électorale, de dire on va baisser les impôts ; je ne pense pas que ce soit forcément la meilleure approche. Et puis je pense que nous devons être responsables dans la gestion de nos finances et dans la préparation du budget 2026, ce qu'on va faire avec attention, parce que, indépendamment de ce qui a été dit, les comptes sont déficitaires comme c'est précisé dans l'introduction de notre préavis. La seule chose qu'on peut vous dire ce soir, c'est que l'on s'engage à discuter ce point-là avec la Commission des finances dans le cadre du processus budgétaire.

Mme A. Ramoni-Perret : je voudrais juste préciser que l'arrêté d'imposition peut effectivement être modifié pour 2026 mais cela doit être fait avant le 31 octobre alors que la discussion sur le budget aura lieu après et que ledit budget sera voté en décembre. Dès lors, d'ici fin octobre, soit la Municipalité vient avec un préavis ou encore le Conseil dépose une motion, c'est une possibilité ; on peut se dire aussi que l'on attend l'année prochaine.

M. J.-C. Favre, Municipal : pour être précis par rapport à ces aspects de procédure, si vous voulez déposer une motion, il faut la déposer aujourd'hui parce que le prochain Conseil communal c'est le 9 octobre, date à laquelle nous devrions déposer le préavis. Maintenant il faut savoir que le processus budgétaire a déjà commencé. Des réunions sont prévues avec la Municipalité au mois d'août pour travailler sur ce budget. On ne va donc pas attendre le mois de décembre pour discuter avec la Commission des finances ; on va en discuter à un moment qui nous permette, le cas échéant, de présenter un préavis au mois d'octobre.

Mme N. Greiner, Syndique : que vous ayez accepté, en 2021, un arrêté d'imposition sur 5 ans, nous a permis de mettre beaucoup de choses en place durant cette législature que nous avons décrite comme une législature de transition. Nous avons notamment établi une feuille de route pour les prochains investissements tenant compte de tout ce qu'il y a à faire sur notre commune (bâtiments, écoles, etc.). La Municipalité peut être qualifiée de prudente, mais c'était important pour elle d'avoir cette stabilité qui nous a permis d'avancer avec une certaine vision.

Mme S. Gillard : je reconnais que vous avez fait un excellent travail et je vous félicite pour avoir finalement réussi à ce que nous ayons des comptes positifs sur ces dernières années. Je pense que cela vaut la peine de souligner votre travail, celui des chefs de service jusqu'à celui des petites mains tout en bas de la chaîne.

Dès lors, ma réflexion ne s'adresse plus à la Municipalité mais plutôt à nous, membres du Conseil communal. Jusqu'à maintenant, nous avons quand même été relativement frileux ou plutôt gentils, sympathiques. Je ne dis pas qu'il faut que ce soit la guerre entre le Conseil communal et la Municipalité, nous sommes bien d'accord, mais à un moment donné il faudra, qu'en tant que Conseillers communaux, nous soyons solidaires et pas seulement que nous laissions la Commission des finances faire des remarques dans ses rapports pour que le Conseil communal n'aille pas plus loin. Nous devons travailler, s'écouter et s'entendre ensemble.

M. A. Boggio, Président : puisque Mme Gillard s'est adressée au Conseil communal, est-ce que quelqu'un souhaite lui répondre.

M. J.-P Amann : j'essaie de me remémorer le climat dans lequel nous étions en 2021 ; nous étions encore sous le choc du COVID et oui nous avons accepté cet arrêté d'imposition pour 5 ans. Mais je me souviens aussi de la petite ouverture : si nous étions sages, si nous faisions attention, etc. on pourrait en rediscuter. Je crois qu'il n'aurait pas fallu dire ça. Il aurait mieux fallu être clair et annoncer que ces 5 ans étaient nécessaires pour consolider les projets. Je rejoins Mme Gillard sur ce sentiment un peu de frustration. Ce n'est pas une attaque parce que le travail effectué par la Municipalité est remarquable, mais il faudrait éviter de faire des promesses que l'on n'arrivera, de toute façon, pas à tenir ou que l'on ne voudra pas tenir.

M. J.-C Bartolacelli : je suis pour une baisse du taux d'impôt, mais il faut partir du principe que le peuple vaudois va voter sur une baisse du taux d'impôt de 12% qui aura un impact automatiquement sur les finances des communes. Alors, il faut bien réfléchir avant de demander une baisse, parce que si cette votation cantonale passe avec une baisse de 12%, il ne faut pas rêver, le canton va s'en prendre aux communes et leur réclamer de l'argent.

Mme A. Ramoni-Perret : je veux juste préciser que la votation qui va avoir lieu concerne une baisse du taux d'impôt **cantonal** qui n'aura pas directement un impact sur les communes mais, indirectement, c'est possible. Mais ce n'est pas une baisse de 12% de l'impôt **communal**.

Mme H. Grossenbacher : je tiens à remercier Mme Gillard et la Commission des finances d'avoir ouvert ce débat. En effet, en l'état actuel, c'est important que l'on se repose la question s'il faut une baisse d'impôt et c'est quelque chose que je suis prête à soutenir. Par contre, ce qu'il me manque, à l'heure actuelle, en tant que membre du Conseil communal, c'est plus de visibilité sur les engagements financiers que nous devons prendre à l'avenir. Il y a beaucoup de réflexions qui ont lieu en ce moment et si nous voulons maintenir ou baisser les impôts, il nous faut de la clarté sur les investissements futurs et c'est mon attente de la part de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 06/2025 est admis à l'unanimité des membres présents.

Au nom du Conseil communal, le Président remercie MM. J.-C. Favre, M. Rochat et son équipe pour le travail effectué.

M. J.-C. Favre, Municipal remercie le Conseil communal pour la confiance accordée.

6. Préavis municipal N° 05/2025 : Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024

Le président donne la parole à **Mme H. Grossenbacher**, présidente de la Commission de gestion pour un résumé du rapport de ladite commission.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité ; la parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du rapport de gestion.

Résultat de la votation : le préavis 05/2025 est admis à la majorité des membres présents (1 abstention).

Au nom du Conseil communal, le Président remercie les membres de la Municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport de gestion qui, comme chaque année, est extrêmement bien rédigé, ce qui en rend la lecture fort agréable.

Mme N. Greiner, Syndique : je voudrais aussi remercier toute l'équipe du Greffe et de toute l'administration pour l'excellent travail qui est fait au quotidien. Je remercie également le Conseil communal pour sa confiance. Je rebondis sur les propos de Mme la Conseillère Gillard, nous ne sommes pas en guerre bien au contraire et pour ma part je prône le dialogue ; on doit se dire les choses même si nous ne sommes pas toujours d'accord, ce qui est normal. Chacun s'exprime en bonne intelligence et avec respect et pour cela je vous en remercie.

7. Election du bureau (du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026)

Le président donne la parole à **Mme C. Suzat**, 2^{ème} vice-présidente, pour l'élection à la présidence.

- Présidence : vu qu'il est de tradition à Belmont que la présidente ou le président effectue un 2^{ème} mandat, **M. A. Boggio** est candidat à sa réélection ; sans autre candidat.e, il est réélu par acclamation.

Le président mène la suite de l'élection du bureau.

- 1^{ère} Vice-présidence : **M. R. Le Cann** a fait part de son intérêt pour un 2^{ème} mandat ; sans autre candidat.e, il est réélu par acclamation.
- 2^{ème} Vice-présidence : **Mme C. Suzat** fait part de son intérêt pour un 2^{ème} mandat ; sans autre candidat.e, elle est réélue par acclamation.
- Scrutateurs (2 postes) : **Mme P. Salathé et M. M.-G. Markides** font part de leur intérêt pour un nouveau mandat ; sans autre candidat.e-s, ils sont réélus par acclamation.
- Scrutateurs suppléants (2 postes) : **Mme A. Recchia** a fait part de son intérêt pour un nouveau mandat. Par contre, **M. P. Sonnay** renonce à un nouveau mandat. **Mme A. Ramoni-Perret** se propose pour remplacer M. Sonnay. Sans autre candidat.e-s, **Mmes A. Recchia et A. Ramoni-Perret** sont élues par acclamation.

M. A. Boggio, Président : notre bureau est au complet et je tiens à vous remercier toutes et tous pour notre collaboration cette année et me réjouit d'ores et déjà de la prolonger en 2025 et 2026 qui sera, comme vous le savez, une année bien occupée.

8. Nominations de Conseiller.ère.s dans des Conseils intercommunaux :

8.a Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de Mme Claudine Gygi en qualité de délégué.e du législatif.

Mme Hannah Grossenbacher, actuelle suppléante du législatif, se propose en qualité de déléguée au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron. Sans autre candidat.e, elle est élue par acclamation.

Le poste de suppléant.e du législatif sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8.b Association de communes Sécurité Est Lausannois

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Jérémie Francey en qualité de délégué.e du législatif.

Après les interventions de Mme S. Gillard et de M. B. Grossenbacher qui ont fort bien défendu l'intérêt de ce poste, **Mme Elisa Pion** se propose.

Sans autre candidat.e, elle est élue par acclamation en qualité de déléguée au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois.

9. Divers et propositions individuelles

Chauffage à distance (CAD) (suite à la communication de M. P. Michelet, Municipal)

- **Mme S. Gillard** : je remercie M. Michelet d'avoir communiqué concernant le CAD mais j'aimerais dire ce que j'ai sur le cœur. Une première information nous a été donnée en 2023 puis il y a eu le préavis qui avait pour titre « Route d'Amier 80 - Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD) ». Si nous en avons entendu parler au sein du Conseil communal, à travers des questions posées dans les « Divers », au sein de la population, personne n'a eu connaissance de ce projet à l'exception des PPE parce que la Société Lazur SA les a contactées pour savoir si elles étaient intéressées à rejoindre le projet de chauffage à distance. Ce n'est peut-être pas à la Municipalité de le faire puisque j'ai bien compris que vous ne pouvez pas communiquer sur ce que fait une entreprise privée. Ce serait quand même bien que la Société Lazur SA organise une présentation, soit au Conseil communal soit à la population directement. Lors de la dernière séance du Conseil communal, début juin, vous auriez pu nous dire que cela serait à l'enquête publique maintenant. Personne n'a jamais parlé des éventuelles nuisances liées à ce projet qui est quand même dans une zone habitée. Est-ce que ces cheminées provoquent des odeurs, de la fumée ? Est-ce que la route va supporter le passage de 3 à 4 camions par jour, est-ce que c'est bruyant ? Est-ce que ce sera réellement des camions ou comme à Yverdon, des tracteurs qui amènent les pellets ? Si la population est mise devant le fait accompli elle va dire quoi ? Elle va dire c'est la Municipalité, c'est le Conseil communal qui a dit oui parce que c'est un bâtiment communal ? Je n'ai pas envie que la population vienne dire que le Conseil communal a accepté des potentielles nuisances.

Peut-être que mes préoccupations n'ont pas lieu d'être mais je sais qu'il y a certaines communes où les centrales de chauffage à distance ont été déplacées à cause des nuisances, Vouvry par exemple. Puidoux aussi a eu des surprises avec la création d'une immense centrale à côté de l'autoroute et certaines réponses de leur entreprise privée qui ne sont pas toujours transparentes. Je ne dis pas que Lazur SA n'est pas une bonne entreprise mais cela reste une entreprise privée qui veut faire du bénéfice. La communication sur ce projet n'a pas été de qualité.

- **M. P. Michelet, Municipal** : je comprends qu'il puisse y avoir des tas d'interrogations sur ce projet mais je pense qu'il y a aussi des choses qu'il faut mettre en perspective. Au niveau du citoyen, vous comme moi, comme tous ici, avons voté un certain nombre de d'éléments qui sont aujourd'hui en train de se mettre en place et ce n'est pas parce que nous avons voté pour la décarbonation, pour moins d'énergies fossiles et autres, que tout va se transformer de manière magnifique.

Tout ce que l'on met en place va forcément créer des nuisances. Il y en a peut-être certaines qui seront nouvelles que nous allons découvrir, c'est fort possible, mais il y en a d'autres que l'on va diminuer. Il y a quand même une législation extrêmement sévère qui va s'appliquer. Certes, il y a des éléments un peu négatifs à certains endroits que l'on peut mettre en exergue ; Puidoux a eu un problème technique qu'ils ont pu gérer. La circulation des camions ne sera pas plus dangereuse ou nuisible demain que celle que l'on a aujourd'hui ; les routes sont exactement les mêmes et elles sont faites pour ça.

Que l'entreprise fasse de la prospection pour trouver de la clientèle, heureusement, elle l'a trouvée et cela justifie son projet.

Effectivement nous sommes au stade de l'enquête publique et vous avez le droit de faire vos oppositions ; elles seront recevables ou pas. Nous avons posé nos exigences sur les éléments pour lesquels nous avons la maîtrise dans le cadre de ce projet, et l'entreprises les a acceptées.

- **Mme C. Schiesser, Municipale** : Nous, nous avons déjà 2 chauffages à distance ; celui qui est à la Grande salle avec une chaudière à pellets, qui chauffe la Grande salle, l'Auberge communale et la Maison Pasche et l'autre au Collège qui fonctionne à plaquettes et qui chauffe le Collège, la salle de gym et l'Administration communale. Pour la Grande salle, au tout début on a eu un ou deux petits problèmes parce que la cheminée n'était pas suffisamment haute. Nous ne la voulions pas trop haute étant donné que nous étions au cœur du village mais nous avons fait les modifications nécessaires avec l'apport d'un accumulateur. Oui parfois quelqu'un nous dit qu'il y a beaucoup de fumée mais c'est souvent dû à une pression basse. Et ces deux centrales de chauffe sont beaucoup plus près des habitations que celle d'Arnier 80. Pour ma part, je ne me fais pas trop de souci sachant que les services cantonaux de l'environnement sont extrêmement sévères.
- **Mme S. Gillard** : je suis d'accord avec vous mais j'aurais apprécié que la communication soit plus positive pour que nous aussi on puisse dire que c'est un super projet et qu'il faut vraiment l'accepter. Là, nous n'avons pas eu de communication sur ces potentielles nuisances et c'est ça qui m'a dérangé. Evidemment, je vais faire opposition parce que, j'aurai ainsi une séance avec le promoteur et la Municipalité et je vais pouvoir poser directement mes questions et là je vais recevoir les explications afin que je puisse lever mon opposition. Si la communication avait été plus proactive, plus positive, nous aurions pu mieux défendre ce projet et peut-être que plus de PPE auraient été intéressées à y participer. Je maintiens que cela vaudrait la peine de leur demander de faire une rapide présentation pour la population et pas seulement pour les PPE. C'est mon avis qui n'engage que moi.

Conseil communal Belmont

Chemin du Flonzel Lutry – 30 km/h

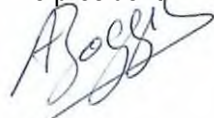
- **M. B. Grossenbacher** : il y a eu une mise à l'enquête de la Commune de Lutry, pour aménager une zone 30km/h dans le secteur du Flonzel. Pendant un certain temps, il y a eu une interdiction de passer sur le pont en sens unique. Est-ce que la Municipalité est au courant de cette mise à l'enquête et est-ce que cela touche uniquement la mise en 30 km/h ou est-ce qu'il y a d'autres choses touchées dans cette mise à l'enquête ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : oui nous sommes au courant de cette mise à l'enquête pour introduire le 30 km/h sur ce chemin, mais c'est la seule chose que Lutry fait aujourd'hui. Il n'y a pas de signalisation qui interdit, au niveau du Pont, de redescendre. Si un jour, une autre signalisation venait à se décider, nous serons en discussion avec Lutry pour tâcher de les amener à un petit peu de réflexion.
- **M. C. Nicolet** : en effet, il y a quelques semaines, sur le pont qui traverse le Flonzel direction gare de la Conversion depuis le chemin de Rueyres, la Commune de Lutry avait posé un panneau qui n'était pas encore en fonction puisqu'il avait été barré. En tant qu'habitant du quartier de Rueyres et au nom des habitants, j'étais intervenu auprès de la Municipalité leur demandant de quoi il s'agissait. Si l'interdiction de passer était réelle, cela nous obligeait de remonter tout le chemin du Plan pour redescendre ensuite sur la route principale en direction de Lutry. En moins de 2 jours, suite au contact de notre Municipalité avec celle de Lutry, le problème était réglé, Lutry ayant admis qu'il s'agissait d'une erreur et 2 jours après le panneau a été retiré.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : je précise qu'il y a quand même eu des échanges de courriers et, avec Mme Schiesser, nous attendons une date pour une rencontre pour une discussion globale.

M. A. Boggio, Président : c'était le dernier conseil pour notre huissier suppléant, M. **Raymond Veyre**, qui a décidé de prendre sa retraite également dans cette fonction. Il a toujours assuré ce rôle avec professionnalisme et bonne humeur et je tiens ici à l'en remercier, en notre nom à tous.

Il est 19h57 lorsque le président clôt la séance du 26 juin 2025 et invite les personnes inscrites à participer à l'apéritif puis au repas. Il souhaite un bel été à toutes et à tous.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président


Axel Boggio



Le secrétaire


Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture